

Présence du HCR en 2012

Nombre de bureaux	3
Effectifs totaux	60
Internationaux	20
Nationaux	31
JEA	1
VNU	3
Autres	5

| Aperçu |

Faits marquants

- Le HCR a procédé à la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour 145 cas qui nécessitaient une protection ou étaient menacés de refoulement, avec un taux de reconnaissance de 75 pour cent.
- Plus de 16 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de conseils ou d'une représentation juridique soit directement de la part du HCR, soit par le biais de six antennes juridiques appuyées par l'Organisation.
- Quelque 16 000 personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et de services d'orientation.
- Grâce aux efforts de plaidoyer du HCR, le ministère du Développement social a promulgué une réglementation qui étend les allocations aux réfugiés dans le cadre de la loi sur l'assistance sociale.
- Afin de renforcer l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés, le HCR et ses partenaires ont octroyé des subventions à 250 créateurs d'entreprises, organisé 29 ateliers de développement des compétences entrepreneuriales et dispensé des formations professionnelles à 770 personnes. Des demandes de réinstallation ont été déposées pour 1 200 personnes, soit une augmentation de 29 pour cent par rapport à 2011. Au total, 500 individus ont été réinstallés dans des pays tiers, soit 84 pour cent de plus que l'année précédente.
- Environ un millier d'individus ont bénéficié d'une aide pour obtenir ou conserver leur nationalité.
- Dans le cadre de la politique liée aux réfugiés urbains, une équipe multifonctionnelle a mené cinq opérations d'évaluation des besoins de protection ; celle-ci a réalisé plus de 900 entretiens et recommandé diverses formes d'assistance.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Depuis 2008, l'Afrique du Sud a reçu un nombre croissant de demandes d'asile, la majorité des demandeurs étant originaires du Zimbabwe, d'Éthiopie, de Somalie et de République démocratique du Congo (RDC).

Partenaires

Partenaires d'exécution Partenaires opérationnels

ONG :

Agency for Refugee Education, Skills Training and Advocacy, Caritas (Swaziland), Centre d'accueil des réfugiés du Cap, Child Welfare South Africa, El Shaddai Church, Lawyers for Human Rights, Refugee Aid Organization, Refugee Social Services, Sediba Hope Centre, Service jésuite des réfugiés, Sonke Gender Justice Network

Autres :

Permanence juridique de l'Université du Cap, PNUD (Madagascar), Unité d'études sur le comportement social – Université d'Afrique du Sud, Université métropolitaine Nelson Mandela

Organismes

gouvernementaux :

Centre national de gestion des catastrophes, Commissaire aux réfugiés (Swaziland), Conseils municipaux du Cap, de Durban, de Johannesburg et de Pretoria, Ministères du Développement social, de l'Éducation, de la Gouvernance coopérative et des Affaires traditionnelles, de l'Intérieur et de la Santé, Services de police sud-africains

ONG :

Altus Sport, CICM, Daveyton Environmental Counsel, Lesedi La Batho, Militia Trust, Refuge Point, Xaveri Movement

Autres :

OIM, PNUD (Comores)

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	17 900	1 900	-	-
	Rép. dém. du Congo	13 400	1 400	-	-
	Angola	5 800	600	-	-
	Éthiopie	5 500	600	-	-
	Burundi	2 400	250	-	-
	Congo	2 300	250	-	-
	Rwanda	1 400	140	-	-
	Zimbabwe	1 100	120	-	-
	Érythrée	700	70	-	-
	Pays divers	14 800	1 600	-	-
Demandeurs d'asile	Zimbabwe	37 000	3 900	-	-
	Rép. dém. du Congo	8 100	800	-	-
	Somalie	5 000	500	-	-
	Malawi	3 400	360	-	-
	Bangladesh	3 300	340	-	-
	Éthiopie	3 100	320	-	-
	Autre/inconnue	170 600	16 800	-	-
Total		295 800	29 950		

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Six centres de ressources juridiques ont aidé plus de 16 000 réfugiés et demandeurs d'asile à déposer des recours, à demander des permis de séjour permanent ou le renouvellement de leur permis et à entreprendre d'autres démarches essentielles.
- Le HCR et ses partenaires ont surveillé la situation de plus de 2 000 demandeurs d'asile placés en détention, dont la majorité ont été libérés à l'issue de plaidoyers ou d'interventions juridiques.
- Le HCR a formé des fonctionnaires au droit international des réfugiés, en mettant l'accent sur les concepts de « premier pays d'asile » et de « pays tiers sûr ». Des enquêtes portant sur l'opinion du public à l'égard des réfugiés et sur sa connaissance du HCR ont permis de collecter des données en vue de campagnes d'information futures. Dans la province du KwaZulu-Natal, neuf stations de radio diffusent le feuilleton *New Nation*, qui touche quelque 90 000 Sud-Africains. Le HCR a également produit une série d'émissions de radio, sous le thème de « Ubuntu n'a pas de frontières », qui traitent de sujets tels que l'emploi, le logement, les documents officiels et les petites entreprises.
- Le HCR a contribué aux travaux de la Commission parlementaire des affaires intérieures sur les modifications à apporter à la législation sur l'asile et l'immigration.
- Des campagnes contre la xénophobie ont été menées dans les écoles à l'aide de supports pédagogiques produits par le HCR. Au Cap, une campagne d'éducation communautaire a touché plus de 33 000 personnes. De plus, 196 élèves issus de 12 écoles et 48 chefs de communauté ont été formés au rôle d'« Ambassadeurs de la paix ».

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Le HCR a collaboré au niveau national avec les services de police sud-africains pour établir un système d'alerte précoce, afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'incidents xénophobes. L'assistance téléphonique opérée par le HCR a

reçu près de 1 700 appels relatifs à des incidents potentiels, permettant ainsi à la police de prendre les mesures nécessaires.

- Dans la province du Gauteng, le HCR a appuyé l'organisation d'environ 45 ateliers réunissant des membres de la population, des églises et des forces de l'ordre ainsi que des chefs de communauté pour les sensibiliser aux droits et aux devoirs des réfugiés et à la nécessité de prévenir la xénophobie. Des programmes d'éducation par les pairs ont permis de diffuser auprès de quelque 40 000 individus des informations sur l'assistance et les services offerts aux victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Plus de 3 000 femmes et filles victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'un accompagnement de base et ont été orientées vers les services compétents.
- Des évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant ont été effectuées pour 251 mineurs non accompagnés, afin d'identifier la solution la mieux adaptée à chacun.

Processus de protection et documents adéquats

- Le HCR a procédé à la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour 145 personnes présentant un besoin de protection ou un risque de refoulement manifestes, avec un taux de reconnaissance de 75 pour cent.
- Le HCR a rédigé deux notes de synthèse sur les conditions d'accueil et la qualité des décisions de première instance en matière de détermination du statut de réfugié et a formulé des recommandations à l'intention du Gouvernement.

Besoins de base et services essentiels

- Le HCR et ses partenaires ont orienté près de 16 000 individus vers des prestataires de services.
- Quelque 825 réfugiés et demandeurs d'asile souffrant de pathologies graves ont bénéficié d'un traitement spécialisé.
- Grâce aux efforts de plaidoyer du HCR, le ministère du Développement social a promulgué une réglementation qui étend les allocations aux réfugiés dans le cadre de la loi sur

l'assistance sociale. Plus de 3 300 familles ont reçu des vivres ou une assistance matérielle, y compris des protections périodiques.

- Plutôt que de prodiguer une assistance individuelle, le HCR a apporté un appui financier aux écoles qui acceptaient les réfugiés, ce qui a permis à plus de 4 000 enfants réfugiés d'être scolarisés dans le primaire. L'Organisation a également octroyé des bourses DAFI qui ont permis à 71 étudiants de poursuivre des études universitaires.
- Des cours de langues ont été dispensés à 1 100 élèves.
- Quelque 1 160 familles de réfugiés ont reçu une assistance sous forme d'allocations de logement et d'hébergement dans des abris.

Autonomisation et autogestion communautaires

- Quelque 250 personnes ont reçu des subventions pour leurs activités génératrices de revenus, tandis que plus de 200 individus bénéficiaient d'ateliers consacrés à l'emploi. Près de 140 personnes ont reçu une assistance pour obtenir la reconnaissance de leurs diplômes étrangers.
- Plus de 200 000 personnes ont bénéficié d'activités visant à favoriser la coexistence pacifique.

Solutions durables

- Surpassant l'objectif de 1 000 demandes, le HCR a sollicité la réinstallation de 1 216 réfugiés, soit une augmentation de 29 pour cent par rapport à l'année précédente.
- Le HCR a aidé 34 personnes à rentrer de leur plein gré, principalement au Burundi et en RDC. Encouragé en prévision de l'application des clauses de cessation aux réfugiés angolais et rwandais, le rapatriement librement consenti n'a guère suscité d'intérêt parmi ces groupes, dont la plupart des membres ont préféré demeurer en Afrique du Sud et solliciter un autre statut.

Appui à la logistique et aux opérations

- L'unité chargée de l'approvisionnement en Afrique du Sud a veillé à ce que ses registres soient conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
- Le HCR a conservé des articles de première nécessité destinés à environ 1 800 familles dans des installations de stockage externalisées à Durban et à Johannesburg. Ce stock d'urgence est à la disposition des opérations de l'Organisation dans tous les pays de la région en fonction des besoins.

Apatridie

- Le HCR a aidé 313 enfants risquant de devenir apatrides à s'inscrire à l'état civil.
- Des services juridiques ont été directement dispensés à 736 apatrides.
- Les travailleurs sociaux de cinq districts de la province du Limpopo ont été formés en vue d'identifier les mineurs non accompagnés menacés d'apatridie et de les aider à remplir les formalités d'immigration et à obtenir un certificat de nationalité.
- Quinze juristes ont été formés en vue d'identifier les apatrides et de leur porter assistance.
- Le HCR a effectué devant le Parlement une présentation sur la ratification des Conventions sur l'apatridie.
- Afin de mettre en lumière la question de l'apatridie en Afrique du Sud, une collection de photographies a été rassemblée et sera exposée à travers tout le pays en 2013.

Évaluation des résultats

En 2012, environ 15 000 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié de l'assistance sociale directe financée par le HCR et 16 000 personnes ont reçu une assistance juridique. De plus, quelque 16 000 individus ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et 220 000 personnes (y compris des membres de la population locale) ont été visées par des campagnes de sensibilisation sur des sujets tels que la violence sexuelle et sexiste, le VIH et le sida ou la cohésion sociale.

Contraintes

Submergée sous le nombre considérable de demandes d'asile qu'elle reçoit chaque année, l'Afrique du Sud applique une politique qui débouche sur une réduction de l'espace de protection. La décision gouvernementale de fermer les bureaux d'accueil des réfugiés a limité l'accès aux documents officiels pour les personnes relevant de la compétence du HCR. En raison de la xénophobie ambiante, il est difficile pour les réfugiés de s'intégrer sur place ou de devenir autosuffisants, et beaucoup d'entre eux dépendent par conséquent de l'aide du HCR pour se nourrir et se loger. Il s'avère toutefois très coûteux pour l'Organisation d'offrir une telle assistance en zone urbaine. De plus, il est malaisé d'entreprendre des activités de proximité ou de mettre en œuvre la politique du HCR relative aux réfugiés urbains, car les réfugiés et les demandeurs d'asile sont dispersés sur des zones étendues et vivent souvent au sein d'une population pauvre qui a également besoin d'assistance. Il est donc nécessaire de plaider pour que les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains aient accès aux services publics.

Besoins non satisfaits

- Du fait du manque de moyens de subsistance, les personnes relevant de la compétence du HCR n'ont cessé de demander une aide financière pour se loger.
- Le HCR n'est pas parvenu à entrer en contact avec les réfugiés et les demandeurs d'asile en dehors des cinq plus grandes villes du pays.
- Le HCR n'a pas été en mesure d'aider financièrement le ministère de l'Intérieur à améliorer ses systèmes d'archivage et d'enregistrement.
- Les efforts déployés pour surveiller les bureaux d'accueil des réfugiés ont été entravés par le manque de ressources.
- Le HCR ne finance pas les soins de santé en Afrique du Sud, car les réfugiés ont accès aux établissements de santé publics. Il est toutefois nécessaire d'allouer des ressources à la formation des professionnels de santé sur les questions liées aux réfugiés et aux plaidoyers en faveur de ces derniers. Le HCR estime que parmi les personnes relevant de sa compétence, plus de 4 000 malades alités et en phase terminale n'ont pu bénéficier de soins à domicile ni d'une aide sociale faute de moyens.
- Seulement 25 pour cent des 20 000 personnes visées ont pu bénéficier d'une aide à la scolarité. Par manque de personnel, le HCR n'a pu procéder à la détermination du statut d'une centaine de personnes au titre de son mandat.
- La pénurie de ressources a limité l'étendue géographique des zones dans lesquelles le HCR et ses partenaires ont pu mettre en œuvre leurs programmes de lutte contre la xénophobie. Ce problème est particulièrement préoccupant dans les provinces du Limpopo, de l'État-Libre, du Mpumalanga et du Cap-Oriental, qui ont connu une augmentation notable de la violence envers les étrangers, y compris les réfugiés.

Collaboration avec les partenaires

En Afrique du Sud, le HCR a travaillé avec 13 partenaires d'exécution pour dispenser une aide sociale et juridique aux réfugiés dans les provinces du Gauteng, du Cap-Occidental, du Cap-Oriental, du KwaZulu-Natal et du Limpopo. Au Swaziland, le Haut Commissariat a collaboré avec un seul partenaire pour compléter l'appui offert par les autorités.

Le HCR dirige le Groupe de travail sur la protection, qui comprend des représentants d'autres institutions des Nations Unies, d'ONG, de différents ministères et des services de police sud-africains.

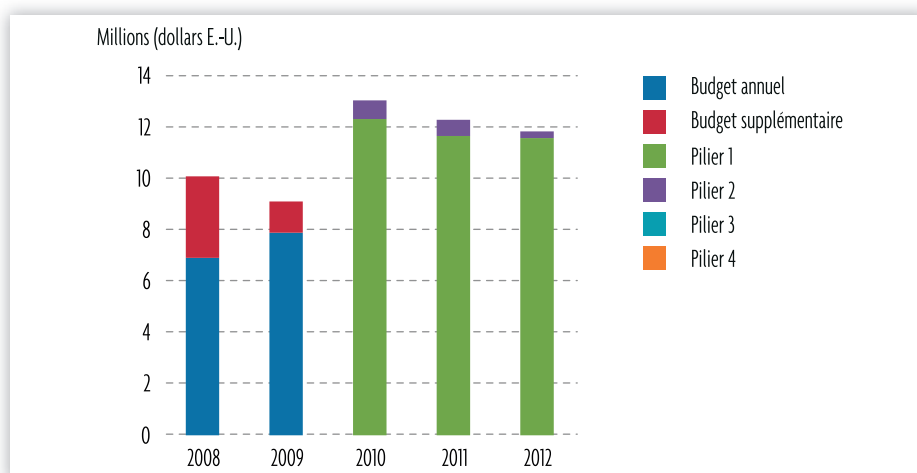
Au titre du Cadre de coopération stratégique entre l'Afrique du Sud et les Nations Unies, le HCR a collaboré avec le Gouvernement ainsi qu'avec d'autres organisations onusiennes.

Enfin, le HCR a étroitement coopéré avec le Gouvernement sud-africain, en particulier avec les ministères de l'Intérieur, du Développement social, des Relations internationales et de la Coopération, ainsi qu'avec les autorités provinciales et municipales.

| Informations financières |

Les besoins financiers du bureau régional du HCR en Afrique du Sud s'élevaient à 35,2 millions de dollars E.-U. pour 2012, sur la base des projets prévus dans les domaines de l'enregistrement, de la détermination du statut de réfugié, des solutions durables, de la santé et de l'information. Cependant, le niveau de financement obtenu n'a permis au HCR que de dépenser que 12 millions de dollars E.-U. En dépit d'une légère réduction du montant global par rapport à 2011, les besoins financiers sont demeurés élevés du fait de l'augmentation du nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans le pays et de la nécessité de mettre en œuvre des campagnes de lutte contre la xénophobie.

Dépenses pour le Bureau régional en Afrique du Sud | 2008-2012



Budget, revenus et dépenses pour le Bureau régional en Afrique du Sud | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	33 075 048	2 148 596	35 223 644
Revenus issus des contributions ¹	229 209	0	229 209
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	11 298 895	256 359	11 555 254
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	11 528 104	256 359	11 784 463

VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable

	PILIER 1	PILIER 2	Total
Instruments régionaux et internationaux	0	0	0
Droit et politique générale	0	0	0
Institutions administratives et pratiques	0	0	0
Accès à l'assistance juridique et recours	503 022	122 072	625 094
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	54 489	0	54 489
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	873 031	0	873 031
Sous-total	1 430 542	122 072	1 552 614

Processus de protection et documents adéquats

	PILIER 1	PILIER 2	Total
Conditions d'accueil	0	0	0
Identification des cas d'apatridie	480	114 056	114 536
Enregistrement et établissement de profils	764 251	0	764 251
Procédures de détermination du statut	736 345	0	736 345
Documents individuels	0	0	0
Enregistrement et documents d'état civil	0	0	0
Réunification familiale	0	0	0
Sous-total	1 501 076	114 056	1 615 133

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i>			
Protection contre la criminalité	0	0	0
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	0	0
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	346 033	0	346 033
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	0	0	0
Protection des enfants	349 645	0	349 645
Sous-total	695 678	0	695 678
<i>Besoins de base et services essentiels</i>			
Santé	178 950	0	178 950
Santé procréative et services liés au HIV	364 412	0	364 412
Nutrition	0	0	0
Sécurité alimentaire	0	0	0
Eau	0	0	0
Assainissement et hygiène	0	0	0
Abris et infrastructure	266 537	0	266 537
Accès à l'énergie	0	0	0
Articles ménagers de base	207 734	0	207 734
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	540 034	0	540 034
Éducation	538 475	0	538 475
Sous-total	2 096 142	0	2 096 142
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>			
Mobilisation communautaire	80 379	0	80 379
Coexistence avec les communautés locales	0	0	0
Ressources naturelles et environnement commun	0	0	0
Autosuffisance et moyens d'existence	682 392	0	682 392
Sous-total	762 770	0	762 770
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions globales	1 244	0	1 244
Retour volontaire	361 874	0	361 874
Réintégration	0	0	0
Intégration	0	0	0
Réinstallation	1 147 742	0	1 147 742
Réduction des cas d'apatridie	0	0	0
Sous-total	1 510 859	0	1 510 859
<i>Direction, coordination et partenariats</i>			
Coordination et partenariats	0	0	0
Gestion et coordination des camps	0	0	0
Gestion de l'urgence	0	0	0
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	0	0
Sous-total	0	0	0
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	201 199	0	201 199
Gestion des opérations, coordination et appui	1 652 596	0	1 652 596
Sous-total	1 853 794	0	1 853 794
<i>Appui régional et au Siège</i>			
Développement des politiques	9	0	9
Direction et gestion stratégique globale	271 910	0	271 910
Conseils techniques et appui aux opérations	410	0	410
Sous-total	272 329	0	272 329
Versements aux partenaires d'exécution	1 404 913	20 231	1 425 144
Total	11 528 103	256 359	11 784 462

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.